

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 14

À l'alinéa 64, substituer au nombre :

« quinze »,

le chiffre :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réduire les délais de préavis à 7 jours, dans le cadre de circonstances urgentes et exceptionnelles, pour qu'un réserviste puisse obtenir l'accord de son employeur afin de servir dans la réserve opérationnelle.